

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU VENDREDI 25 JUIN 2021, À COUVET, ESPACEVAL, SALLE DE GYMNASTIQUE

Présidence : M. André Rosselet (UDC)

Le président ouvre la séance à 19h32. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacun pour sa participation.

Il rappelle les directives sanitaires :

- Porter le masque en permanence sauf lors de prise de parole. Ceci n'est plus une obligation et chacun peut retirer son masque lorsqu'il se trouve à sa place ;
 - Se désinfecter régulièrement les mains ;
 - Respecter les gestes barrières et distances lors des suspensions de séance et en quittant la salle ;
 - Quitter la salle quiconque ressent des symptômes.
-

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents	:	34 membres
Majorité absolue	:	18 voix
Majorité qualifiée	:	23 voix

- *Pour AGORA* : Thierry Ray et Florian Stirnemann.
- *Pour le PLR* : Malo Bortolini ; Denis Cherbuin ; Quentin Di Meo ; Daniel Dreyer ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Alexandre Iseppi ; Jean-Paul Lebet ; Daniel Otth ; Adrien Pagnier ; Laure Pitteloud et Roland Schorderet
- *Pour le PS* : Katia Della Pietra ; Gloria Dias ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; May Margot ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger et René Perret (arrivé à 19h40).
- *Pour le POP* : Adriana Ioset ; Amanda Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Naomi Humbert ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ et Jean-Claude Schülé.

Excusés : 7 membres – M. Sébastien Burri (PLR) ; M. Hans Peter Gfeller (PLR) ; Mme Céline Rufener Eschler (PLR) ; M. Pierre-Alain Wyss (PLR) ; M. Vincent Casaubon (PVL) ; M. Sébastien Hirschy (UDC) et M. Sokol Mehmetaj (UDC).

Les cinq conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Valérie Marquis, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, ainsi que deux spectateurs et deux représentants de la presse sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
 1. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2021
3. Nomination d'un membre à la Commission des règlements suite à la démission de M. Jean-Pierre Gfeller

4. Examen et approbation des comptes annuels 2020
5. Postulat des groupes Les Verts, Agora, PLR et PVL pour l'élaboration d'une « feuille de route » pour retrouver un équilibre budgétaire » à Val-de-Travers
6. Rapports de gestion 2020 (rapports d'information)
7. Communications du Conseil communal
8. Motion des groupes AGORA, Les Verts et Les Verts libéraux pour un soutien aux propriétaires pour installer des panneaux solaires
9. Interpellations et questions
10. Nomination du Bureau du Conseil général

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2. LETTRES ET PÉTITIONS

Aucun courrier n'est parvenu au président.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2021

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS SUITE À LA DÉMISSION DE M. JEAN-PIERRE GFELLER

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à ce poste.

Au nom du groupe PLR, M. Malo Bortolini propose :
✓ M. Jean-Michel Rossetti

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Jean-Michel Rossetti est élu tacitement membre de cette commission et en est félicité.

5. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2020

Avant d'ouvrir la discussion générale et de laisser s'exprimer les groupes sur les comptes, le président laisse la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé (DEFCOS).

M. Frédéric Mairy (cc) relève que ce n'est jamais un plaisir pour le Conseil communal de présenter des comptes déficitaires. Toutefois, cette année, avec une amélioration de près de 2 millions par rapport au budget, bien qu'on ne puisse pas sauter de joie, il y a tout de même une certaine satisfaction à avoir pu, en cours d'exercice, limiter la casse attendue en décembre 2019, au moment de voter le budget et quelques mois plus tôt du côté du Conseil communal, au moment de le boucler.

Comme indiqué dans le rapport, deux éléments principaux expliquent la différence entre le budget et les comptes 2020. Pour le premier élément, il s'agit de bonnes nouvelles du côté des recettes fiscales, avec d'une part un impôt des personnes morales tenu de meilleure façon que prévu, grâce notamment à une entreprise, et, d'autre part, des rattrapages et rectificatifs d'impôt auprès des personnes physiques, un élément toujours difficile à anticiper. Le deuxième élément est un chiffre fourni par le Canton, la facture sociale, qui a continué de diminuer, dans une ampleur plus grande qu'attendue, ce qui peut paraître paradoxale au sortir d'une année particulièrement difficile.

Le déficit lui-même de 1,7 million mérite d'être quelque peu atténué, notamment avec l'impact de la pandémie de COVID-19. Le Conseil communal a essayé de chiffrer le coût de cette pandémie pour la Commune, afin d'avoir une idée de l'ampleur des conséquences financières pour une collectivité

comme la nôtre, touchée par cette crise. Chiffrer les revenus en moins, les dépenses en plus, mais aussi les économies réalisées en renonçant à certaines activités du côté de l'administration. Dès lors, le coût de cette pandémie a été estimé à 500'000 francs. Ce montant étant ponctuel sur l'année 2020, il s'agirait ainsi de le retirer de ce 1,7 million de déficit.

D'autres éléments ponctuels pourraient être portés en réduction de ce déficit, d'autres contribuent de manière ponctuelle à améliorer la situation ; ainsi, globalement, le Conseil communal est plutôt rassuré de voir que le déficit, d'une ampleur vraiment importante attendu il y a un an et demi, reste au final relativement acceptable, surtout au terme d'une année difficile pour l'économie.

Ce résultat, aux yeux de l'Exécutif, a le mérite de le conforter dans sa ligne de conduite, soutenue par le Législatif au cours de ces dernières années, soit essayer de multiplier les petits efforts pour contenir les finances communales ; renoncer à des coupes trop massives qui auraient pour impact de porter atteinte à l'attractivité de la commune et au dynamisme en place. Au contraire, le Conseil communal essaie d'être attentif tout au long de l'année, et pas seulement lors de l'établissement du budget, à limiter la casse. À rappeler l'avantage de notre Commune de disposer de réserves suffisantes : une fortune qui dépasse les 50 millions de francs et une réserve de politique budgétaire de plus de 13 millions de francs.

Lors de l'établissement du budget, il était prévu d'opérer un prélèvement à cette réserve de politique budgétaire. Au final, cela n'est pas possible puisque les recettes fiscales ont été meilleures qu'attendues.

Sans entrer plus dans les détails et dans l'attente des questions des groupes, M. Mairy affirme encore une fois que le Conseil communal est conforté dans sa ligne par ce déficit un peu moindre qu'attendu et qui devra se concrétiser par un retour dans les chiffres noirs.

Les comptes sont toujours l'occasion de regarder en arrière et d'en tirer des enseignements par rapport à l'exercice en cours. L'Exécutif espère que la bonne tenue des recettes fiscales se maintienne sur 2021, ce qui semble être le cas pour l'instant. Un pointage est effectué de mois en mois pour ces recettes fiscales et il est constaté que l'écart mesuré sur 2020 se reporte aussi sur 2021. Ce n'est pas totalement une surprise puisque le budget 2021 a été construit sur la base du budget 2020. Force est de constater que globalement, le secteur économique/industriel se porte plutôt bien sur ce premier semestre 2021, ce qui laisse à penser que l'année en cours sera, elle-aussi, un peu moins mauvaise que ce qui était attendu.

Ce qui est constaté également, du côté des dépenses en matière sociale, qui dépendent de la commune, la diminution de dossiers d'aide sociale perdue au cours des premiers mois de l'année, ce qui est toujours une bonne surprise. Cela s'explique surtout par tous les dispositifs de soutien qui ont été mis sur pied en amont, financés par la Confédération et les Cantons, mais pas par les communes. Tant que ce système tient, on limitera aussi les dégâts à l'échelon communal. A confirmer si ce sera le cas encore au cours des mois à venir, quand ces dispositifs vont commencer peu à peu de s'éteindre.

Malgré ses indicateurs positifs, du côté du Conseil communal il y a un sentiment de prudence. Est-ce que la bonne santé de l'économie, effective déjà maintenant et attendue au cours des mois à venir, va perdurer ? Est-ce que les dépenses de nature sociale qui nous incombent vont rester à leur niveau actuel ou augmenter ? Il y a donc quelques signaux d'inquiétude tout de même pour le Conseil communal quant aux années à venir.

Par rapport aux investissements, notre commune a, ces dernières années, relativement peu investi. 2020 est marquée par une hausse des investissements, qui ont doublé. Deux gros chantiers expliquent ceci : le réaménagement de la place de la Gare à Fleurier et le début de la réhabilitation des STEP. On se trouve au-devant d'investissements importants qui ont déjà été votés en ce début de législature pour certains, d'autres attendent encore le Législatif. Il est important pour le Conseil communal de pouvoir rester dans cette dynamique qui nécessite de retrouver une situation financière aussi saine que possible.

Sur la question de l'endettement, lorsqu'on parle d'investissements avec une commune qui a des moyens restreints comme la nôtre, il y a forcément un impact sur l'endettement. Le niveau d'endettement, lorsqu'il est calculé en dette nette par habitant, augmente un peu. Cela est dû à deux facteurs : le premier étant le recours à l'emprunt pour financer les investissements plus importants, le deuxième étant la légère diminution de la population. Le niveau d'endettement reste toutefois

relativement bas ; la Commune continue de profiter des taux d'investissement qui sont particulièrement faibles, il n'y a jamais eu de service de la dette aussi faible depuis la fusion. Le contexte reste donc globalement favorable.

M. Mairy indique répondre volontiers dans un premier temps aux questions d'ordre général avant d'entrer dans le détail des comptes 2020.

Le président donne ensuite la parole au président de la CGF.

M. Bortolini (PLR) prend la parole en ces termes : « *La commission de gestion et des finances s'est réunie le lundi 31 mai 2021 à la salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville de Couvet, pour l'examen des comptes 2020 et du rapport de gestion.*

Avant toute chose, les membres de la CGF tiennent à remercier l'Exécutif, ainsi que tous les services communaux, pour l'excellent travail accompli durant cette année compliquée. Les dossiers sont exhaustifs et bien détaillés, ce qui a facilité leur analyse.

Après une prévision budgétaire très pessimiste de plus de 3 millions de francs de perte, les comptes 2020 bouclent sur un résultat meilleur qu'attendu, proche de l'équilibre, avec un déficit de 1,7 million de francs en regard des charges de 70 millions. Cette amélioration par rapport au budget annoncé s'explique pour diverses raisons que je ne soulignerai pas dans ce rapport afin de ne pas être redondant avec les explications du Conseil communal.

Cette présentation des comptes permet aussi d'avoir un premier constat de l'impact du Coronavirus sur notre économie. La perte, bien que difficile à estimer, représente environ 500'000 francs à la charge de notre commune. L'année 2021 sera elle aussi touchée par d'importantes charges financières extraordinaires dues à cette crise sanitaire, mais pas uniquement ! L'impact du Covid risque d'influencer à la baisse le revenu des ménages de notre commune, tout comme les finances des entreprises de notre région. Il y a lieu donc de spéculer que nos revenus fiscaux diminuent dans les années à suivre, c'est pourquoi, la CGF invite le Conseil communal à poursuivre ses efforts consentis depuis le début de cette nouvelle législature, tant au niveau de la gestion des nouveaux investissements, mais aussi à la diminution des frais de fonctionnement de notre commune.

La réserve de politique conjoncturelle, dotée de 13 millions de francs, permet de voir l'avenir à court terme de manière sereine. Cependant, la CGF pense qu'il y a lieu de conserver une vision à plus long terme et de continuer de prendre les bonnes mesures, réfléchies et contrôlées, pour permettre à notre commune d'atteindre à nouveau les chiffres noirs comme ce fut le cas dans le passé. Nous espérons vraiment retrouver une situation normale rapidement et de permettre à nouveau au Conseil communal, de travailler sans les restrictions régissant depuis 2021 sur les crédits de compétence du Conseil communal.

La CGF a passé en revue les comptes, les indicateurs, les objets d'investissements, le rapport de gestion ainsi que le rapport de révision. Comme cité précédemment, les rapports sont de bonne qualité et le rapport de l'organe de révision est globalement bon.

Le Conseil communal et le responsable des finances ont répondu à toutes nos questions concernant les comptes, le rapport de gestion ainsi que les procédures établies par l'organe de révision.

Le bilan reste mitigé malgré tout, mais cela aurait pu être bien plus catastrophique. C'est pourquoi l'ensemble des commissaires ont préavisé favorablement l'adoption des comptes 2020 ».

Le président ouvre la discussion générale.

M. Niels Rosselet-Christ (UCD) indique qu'en préambule son groupe tient à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel communal ayant œuvré à l'élaboration des comptes et du rapport idoine pour son excellent travail.

Le groupe UDC constate, avec une satisfaction relative, que le déficit est moins important que prévu initialement au budget. S'il s'agit là, certes, d'un moindre mal, il ne faut pas se réjouir : un déficit reste un déficit.

Nul besoin de le répéter, les finances communales sont globalement sous contrôle, mais il est nécessaire d'une part d'attirer de nouveaux contribuables dans notre commune, d'autre part d'effectuer des coupes budgétaires par le biais de microéconomies, allant, par exemple, de la baisse substantielle du prix des chaises de bureau de l'administration, au raboutage du standing des arrêts de bus, en passant par un report à une date ultérieure de certains projets, en se focalisant sur le strict nécessaire, voire éventuellement sur certains investissements aux rendements effectifs et substantiels.

Si le Législatif n'accepte pas aujourd'hui de faire ces petits efforts de détail, nous nous retrouverons bientôt au pied du mur et les coupes budgétaires qu'il faudra alors réaliser seront oh combien plus douloureuses pour ce Conseil et pour toute la population.

Nous pouvons dire « Iceberg droit devant ! », la collision est imminente, mais le navire de notre commune peut encore éviter le naufrage, ce pour autant que nous changions de cap dès maintenant. L'UDC acceptera les comptes sans autre forme de commentaire, mais annonce d'emblée qu'elle se montrera particulièrement et activement attentive à l'élaboration du prochain budget.

Mme Sarah Fuchs-Rota (PS) prend ensuite la parole : « *Le groupe socialiste remercie et félicite le Conseil communal pour ce résultat bien meilleur que le budget, et de loin.*

La malheureuse régularité des résultats déficitaires depuis 2016 impose que nous veillions de manière soutenue aux charges structurelles de notre commune.

Nous remercions également le Conseil Communal qui a permis une implication plus marquée de la CGF permettant à celle-ci d'évaluer plus spécifiquement les dossiers, leurs traitements et les dépenses du Conseil communal.

Si notre budget n'a rien de comparable avec celui de la ville de Neuchâtel pour la mise en œuvre des APS, nous devons faire part d'ouverture et de bon sens. Si la ville de Neuchâtel a pu se doter d'un dicastère du développement technologique pour réaliser les actions inhérentes à sa position de « Smart Région », Val-de-Travers n'aura pas les moyens de nommer un chef de dicastère de « tourisme doux ».

Toutefois, nous, membres des autorités, devons veiller à ne pas nous engluer dans la cire des économies de bouts de chandelles, mais à ouvrir nos mentalités pour soutenir notre région dans son développement socio-économique ; nous devons engager notre commune dans des projets porteurs afin de faire notre place dans le canton et d'être reconnu pour nos Qualités naturelles loin à la ronde.

La transformation de ce positionnement en conditions cadres concrétisées est la direction à prendre pour accueillir de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises. »

M. Bortolini (PLR) s'exprime à son tour : « *L'année 2020 est terminée et bien terminée ! Après une année difficile marquée par une crise sanitaire mondiale, provoquant le ralentissement global de l'économie, la commune de Val-de-Travers présente ses comptes et donc, le premier constat des effets du Coronavirus sur notre économie.*

Nous pouvons constater que le bilan est moins catastrophique que prévu avec une amélioration de 2 millions par rapport au budget. Nous tenons donc à remercier vivement le Conseil communal, ainsi que tout le personnel communal, pour avoir fait preuve d'abnégation dans cette période difficile, d'avoir su maîtriser les charges tout au long de l'année et d'avoir continué à posséder une vision axée long-terme pour améliorer l'attractivité de notre commune.

Cette crise sanitaire, que nous vivons maintenant depuis plus d'une année, semble passer gentiment son chemin avec de nouveaux assouplissements de la Confédération. Mais force est de constater que la Commune subit d'ores et déjà les premiers impacts financiers de la pandémie. Effectivement, le bilan, bien que difficile à estimer, se monte à environ 500'000 francs à charge de notre collectivité. De plus d'une perte sèche, cette crise a engendré une baisse du pouvoir d'achat de nos citoyens, un

affaiblissement économique de notre tissu économique local et une augmentation du chômage. Nous souhaitons rendre attentif le Conseil communal aux difficultés à venir pour les prochaines années et nous les invitons à poursuivre la vision prudente engagée depuis ce début de législature. À l'évidence, tout en conservant une stratégie claire et structurée, en proposant les projets qui semblent nécessaires au moment opportun et en garantissant une stabilité financière pour améliorer l'attractivité de notre commune. La crise pandémique est peut-être sur une voie descendante, mais la crise économique qui l'accompagne, elle, ne l'est pas et les rentrées fiscales inattendues ne pourront pas toujours nous sauver la mise.

Malgré un résultat mieux qu'espéré, le groupe PLR, comme les années précédentes, ne peut pas se satisfaire de chiffre rouge. Le bilan proposé n'est certes pas catastrophique, en regard de la crise que nous sommes en train de traverser et la Commune a pu compter, comme chaque année, sur des revenus fiscaux en guillemet « surprise ». Bien évidemment, nous nous réjouissons du bon fonctionnement de certaines de nos grandes entreprises et espérons vraiment qu'elles continuent à prospérer. Nous tenons tout de même à souligner, en adéquation avec l'article publié sur RTN le 17 juin dernier, les écarts importants, toujours en notre faveur, entre le budget et les comptes. Ces écarts sont expliqués de manière générale par des rentrées d'impôts plus importantes que prévu. Comment se fait-il que depuis les comptes de 2016, une si grande différence existe ? Ne pourrait-on pas évaluer nos rentrées fiscales plus justement ? Le Conseil communal et plus précisément le département des finances s'entretient-il fréquemment avec les grandes entreprises de notre région afin d'obtenir une analyse plus fine ? Nous sommes conscients que ceci représente un travail conséquent et épineux, mais cela permettrait une analyse plus pertinente lors de l'étude du budget et par conséquent, lors de la priorisation des investissements communaux.

La Commune dispose quand même de quelques garanties avec sa fortune et sa réserve de politique conjoncturelle et cela permet de conserver une vision à court et moyen terme plus sereine, mais il est important de joindre nos forces et de concentrer notre travail sur le long terme. Tous les nouveaux investissements devront être pensés et réfléchis pour l'avenir afin de garantir la meilleure qualité de vie de nos citoyens et de parvenir à inverser la tendance négative de notre démographie.

Il est donc primordial que le Conseil communal poursuive les procédures mises en place en ce début de législature et continue à rechercher toutes les mesures d'optimisation économique au sein de son organisation. Nous invitons tous les groupes politiques à trouver des compromis entre investissement nécessaire pour le bien-être de la population et la stabilité financière de notre commune. Le PLR conservera en mémoire tous ces critères cités précédemment lors de l'analyse de tout nouvel investissement et soutiendra les projets qui semblent bénéfiques pour notre collectivité.

Nous restons bien évidemment optimistes sur l'avenir de notre commune et restons persuadés que tout le travail effectué par notre commune sera très vite récompensé. Pour conclure, le groupe PLR votera à l'unanimité les comptes 2020. »

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) s'exprime également en ces termes : « Ce bouclage des comptes 2020, avec un déficit final de 1,7 million de francs, s'apparente au verre à moitié vide ou à moitié plein, comme c'est désormais assez habituel pour Val-de-Travers.

À notre avis, le breuvage semble quelque peu troublé ; si cela semble naturel dans notre vallon lorsqu'on parle d'une boisson à base d'extrait de plantes avec des vertus médicinales, les comptes peinent à être rafraîchissants année après année. On constate globalement, hors événements exceptionnels, d'une part que les rentrées fiscales stagnent à un niveau modéré, en raison des réformes de la fiscalité, et d'autre part que certaines charges ont tendance à augmenter, par exemple celle dues à l'effectif communal, et le tout accompagné d'un recul démographique.

Bien sûr, avec la pandémie il est difficile de comparer strictement avec les années précédentes, et nous saluons l'effort de transparence fait pour estimer l'impact financier spécifique sur ces comptes 2020, qui représente 500'000 francs.

Comme indiqué dans le rapport, il convient aussi de remarquer la bonne surprise au niveau des recettes, avec 1,8 million de francs grâce à des rappels et rectifications d'impôts pour les personnes physiques ainsi que le bénéfice d'une entreprise. Cette évolution semble toutefois n'être que ponctuelle, et elle n'est pas supposée se reproduire fréquemment. Au chapitre des bonnes surprises, on peut également relever qu'il n'y a pas eu besoin de recourir à la réserve de politique conjoncturelle ;

ou encore des attributions à hauteur de 800'000 francs qui ont eu lieu pour les fonds pour les eaux et les déchets.

Face à ces éléments réjouissants, nous estimons qu'il faut cependant rester vigilant et proactif, car divers facteurs peuvent péjorer la situation. Par exemple la difficulté à attirer de nouveaux habitants, une reprise économique encore fragile, des rentrées fiscales qui peinent à redécoller durablement ou la dette nette par habitant qui progresse.

Notre groupe acceptera les comptes 2020 tels que présentés, tout en remerciant le personnel communal, non seulement pour la bonne tenue mais surtout pour le dévouement témoigné envers la population durant cet exercice si particulier. »

M. Philippe Vaucher (POP) donne l'intervention suivante : *« Le groupe POP tient tout d'abord à remercier chaleureusement le personnel communal et le Conseil communal pour le travail accompli.*

Les comptes de notre commune, même s'ils sont meilleurs que ce que le budget prévoyait, ce qui nous ferait dire comme nos voisins vaudois que « nous sommes déçus en bien », bouclent dans le rouge pour la cinquième année consécutive. Cette situation ne manque pas de nous inquiéter. C'est pourquoi nous demandons la plus grande rigueur lors des dépenses futures pour que celles-ci prennent en compte les besoins de la population et que tous les investissements soient mûrement réfléchis. Nous faisons confiance au Conseil communal et à la commission de gestion et finances pour faire ce travail avec diligence.

Comme par le passé, le POP sera particulièrement vigilant à n'accepter que les crédits absolument nécessaires au bien-être et à la qualité de vie des habitant·e·s et ceux autofinancés. Nous refuserons tout aménagement luxueux ainsi que les études et mandats confiés à des tiers qui ne nous paraissent pas absolument indispensables.

La situation actuelle n'étant pas uniquement conjoncturelle, mais aussi structurelle, une réflexion de fond sur les prestations communales devra avoir lieu et des choix qui devront être faits pour la présentation du budget 2022 pour freiner ou peut-être inverser la tendance actuelle.

Nous espérons, à défaut d'un changement fondamental de notre système économique qui serait pourtant nécessaire à la construction d'une société plus égalitaire et plus écologique, que la nouvelle composition du Grand Conseil où Montagnes et Val-de-Travers sont largement représentés, permettra une réflexion sur la fiscalité cantonale et que nous arriverons enfin à « un canton, un espace, un impôt » avec une clé de redistribution équitable aux communes, car il n'est plus concevable, à notre époque de mobilité, de continuer à entretenir une concurrence fiscale entre les communes. Pour conclure, le groupe POP acceptera les comptes tels que présentés. »

M. Thierry Ray (AGORA) prend la parole à son tour : *« En préambule, le groupe AGORA remercie vivement l'administration communale pour la qualité des rapports et la qualité des prestations dans son ensemble.*

En ce qui concerne le résultat des comptes, le groupe Agora est partagé par deux sentiments contraires :

- Celui de constater que le déficit est moins important que ce que prévoyait le budget et nous nous en réjouissons.*
- Celui d'observer que nous sommes encore bien loin de l'équilibre financier.*

La baisse régulière du nombre d'habitants et le manque d'attractivité de notre pourtant bien belle commune restent extrêmement préoccupants pour le groupe AGORA.

Pour conclure, notre groupe fera contre mauvaise fortune bon cœur et acceptera les comptes 2020 sans « sauter de joie ». »

M. Mairy (cc) remercie l'ensemble des groupes pour leur entrée matière favorable et leur sentiment relativement homogène vis-à-vis de la situation, avec toutefois quelques tendances partagées qui se dessinent. Une seule réelle question ayant été posée, par le groupe PLR, M. Mairy souhaite prendre

le temps d'y répondre de manière assez complète. Le décalage entre les budgets et les comptes ainsi que l'importance des recettes fiscales dans l'établissement des budgets sont des éléments qui ressortent, notamment dans les médias, de manière régulière. Même si toutes les réponses se trouvent dans les rapports à l'appui des comptes précédents, il est toujours intéressant d'en faire une synthèse et un point de situation.

Concernant les recettes fiscales, en reprenant depuis 2016, il n'est pas pertinent de comparer avant la mise en place du MCH2 et cela nous donne tout de même cinq exercices de recul, sur les cinq exercices bouclés, trois ont vu les recettes fiscales être plus élevées au budget qu'aux comptes. Il n'y a donc pas d'excès de prudence de la part du Conseil communal sur ce plan-là, puisqu'on constate que les écarts peuvent varier dans un sens comme dans l'autre, avec des variations souvent très faibles (voir tableau ci-dessous) :

Recettes fiscales totales

	Budget	Comptes	Différence	Variation
2016	28'645'000	26'976'738	-1'668'262	-6.18%
2017	27'951'000	29'699'199	1'748'199	5.89%
2018	28'258'000	27'411'460	-846'540	-3.09%
2019	28'433'100	27'601'219	-831'881	-3.01%
2020	28'231'000	29'762'067	1'531'067	5.14%

Ces différences restent relativement faibles. Dans une perspective historique plus large, en période de bonne conjoncture, la prudence est souvent (trop) de mise ; les années plus difficiles en revanche, il serait plutôt reproché au Conseil communal son excès d'optimisme.

La manière dont est construit le budget d'un point de vue fiscal est toujours en deux temps : un premier travail du côté du service des finances, où plusieurs indicateurs sont utilisés : l'historique, la situation effective – puisque chaque mois le service des contributions envoie une vision précise des tranches qui ont été encaissées, également les modifications qui sont faites par les entreprises. Le service des finances tient compte aussi des changements du cadre cantonal ou fédéral. Par exemple, si la manière dont vont se répartir les impôts évolue, il en sera évidemment tenu compte. Tout comme les perspectives attendues par le Canton, qui boucle toujours son budget avant les communes, ce qui donne aussi des indicateurs sur l'évolution attendue de la part du Canton, qui comporte un service financier largement plus doté que celui de Val-de-Travers. Ces premières perspectives sont soumises au Conseil communal, qui peut demander des précisions ; un travail de réadaptation peut se faire uniquement sur la base d'indicateurs objectifs. Finalement, il y a une vision politique qui peut s'appliquer par le Conseil communal et adapter le budget dans ce sens.

Par rapport à l'impôt des entreprises, il est important de savoir qu'il est perçu par le Canton. Du côté des communes, il n'y a pas de contact direct avec les entreprises en matière de fiscalité. Cependant, chaque grande entreprise est suivie par un taxateur au sein du service des contributions et les communes peuvent avoir un contact direct et régulier avec le taxateur de chaque entreprise présente sur son territoire. Ainsi, lors de l'établissement du budget, le service des finances s'approche des taxateurs des grandes entreprises de Val-de-Travers, pour voir, du côté du Canton, quelles sont les perspectives et ainsi pouvoir intégrer ces chiffres à ses propres prévisions.

En matière fiscale, chaque année recèle son lot de surprises : pour 2020, une entreprise s'est portée mieux qu'attendu ; des rectificatifs et rattrapages conséquents ont été opérés sur les personnes physiques, lesquels sont par nature imprévisibles, tant en faveur de la Commune qu'en faveur du contribuable.

Au final, dans cet exercice difficile qu'est la prévision fiscale, les variations constatées restent faibles, de l'ordre de 3 à 6 % sur ces dernières années, preuve que la méthode appliquée fonctionne relativement bien.

Pour prendre une vision un peu plus large, soit le décalage entre le budget global et les comptes, il est vrai que le résultat est toujours meilleur que le budget.

Chaque rapport à l'appui des comptes explique les différences, mais en résumé, on peut rappeler les éléments ci-dessous, qui montrent que les écarts restent faibles (2,7 % en moyenne depuis 2016) et, surtout, expliqués par des éléments de nature diverse, sur lesquels nous n'avons pas toujours la maîtrise :

2016

Déficit 1,7 MF, contre 2,7 MF au budget.

Variation : 1 MF, sur 67 MF de charges, soit 1,4 %

Explications principales : passage au MCH2 source d'imprécisions budgétaires, charges de personnel inférieures de 1,1 MF au budget.

2017

Bénéfice 1 MF, contre déficit 2,6 MF au budget.

Variation : 3,6 MF, sur 70 MF de charges, soit 5 %

Explications principales : correctifs MCH2 et dissolution de réserve (1,3 MF), impôt des frontaliers (maintien de la clé en vigueur, alors que le budget prévoyait sa suppression), charges de personnels surévaluées de 670'000 francs.

2018

Déficit 0,5 MF, contre déficit 2,2 MF au budget

Variation : 1,7 MF, sur 69 MF de charges, soit 2,4 %

Explications principales : derniers ajustements MCH2 (réévaluation piscine des Combes +450'000), prélèvement de 2,2 MF à la réserve de politique budgétaire (contre 1,1 MF au budget).

2019

Déficit 2 MF, contre déficit 3,3 MF au budget

Variation : 1,3 MF, sur 68 MF de charges, soit 1,9 %

Explications principales : réévaluation deux bâtiments PF, dividendes SEVT plus élevés qu'attendus, péréquation verticale « bonus » (250'000 francs).

2020

Déficit 1,7 MF, contre 3,6 MF au budget

Variation : 1,9 MF, sur 70 MF de charges, soit 2,7 %

Explications principales : recettes fiscales plus hautes qu'attendues, baisse de la facture sociale (chiffre cantonal).

En moyenne, ce sont des écarts de 2 ou 3 %, ce qui est relativement faible. La Confédération en a qui sont parfois bien plus importants, malgré des équipes financières d'une taille toute autre que celle de la commune de Val-de-Travers.

Ce qui est intéressant est de voir les raisons de ces écarts. Si elles étaient systématiquement les mêmes, on pourrait se dire que notre système ne fonctionne pas. Comme expliqué précédemment, les raisons ne sont pas à chercher du côté de la fiscalité, puisque des années on est trop prudent, d'autres trop optimiste. Ces écarts sont chaque année de nature différente, comme vu ci-dessus. D'année en année, ce sont des éléments différents qui expliquent ces écarts. Au final, par chance, cela a toujours joué en faveur de la Commune, puisque le résultat est meilleur qu'attendu. Cela s'explique aussi parce que globalement, il est toujours plus facile pour un exécutif de venir expliquer qu'il a été plus prudent sur de nombreux postes et qu'il a été très attentif à maintenir toutes les dépenses en cours d'exercice, plutôt que de faire l'inverse et établir un budget très prudent et restrictif pour s'apercevoir, en cours d'exercice, qu'il faut augmenter les dépenses et revenir devant le Législatif avec un résultat moins bon qu'attendu. Le Conseil communal opte globalement une certaine attitude

prudente sur l'ensemble des charges qu'il maîtrise, toutefois il y a une multitude de facteurs qui font qu'année après année ces écarts restent.

M. Mairy remercie le groupe PLR pour cette question, puisqu'il est toujours important de faire le point sur ces enjeux-là.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail des comptes selon la classification fonctionnelle (résumé), soit la page 34 du tome 1 du rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui des comptes 2020.

Il passe en revue tous les chapitres de la classification fonctionnelle, le bilan puis le compte des investissements, le flux de trésorerie ainsi que les documents de l'annexe et ouvre la discussion à chaque fois.

La parole n'étant plus demandée, le président passe finalement à l'examen puis au vote de **l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2020** qui a la teneur suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

Vu le rapport du Conseil communal, du 5 mai 2021 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement des finances (RF), du 7 décembre 2015 ;

Vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 31 mai 2021 ;

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2020, qui comprennent :

a) le compte de résultat, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. 69'426'535.89
Revenus d'exploitation	Fr. 64'021'672.11
Résultat des activités d'exploitation (déficit)	Fr. -5'404'863.78
Résultat provenant des financements	Fr. 1'078'018.61
Résultat extraordinaire	Fr. 2'595'353.40
Résultat total (déficit)	Fr. -1'731'491.77

b) le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr. 6'644'856.09
Recettes	Fr. 280'408.53
Investissements nets (augmentation)	Fr. 6'364'447.56

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	Fr. 763'943.60
Recettes	Fr. 0.00

d) le bilan au 31 décembre 2020.

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2020 est approuvée.

Article 3 : ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité par le Conseil général.

6. POSTULAT DES GROUPES LES VERTS, AGORA, PLR ET PVL POUR L'ÉLABORATION D'UNE « FEUILLE DE ROUTE » POUR RETROUVER UN ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE » À VAL-DE-TRAVERS

Le président passe la parole au représentant des différents groupes pour le développement de ce postulat.

M. Sergio Santiago (Les Verts) s'exprime ainsi : « Ce postulat cosigné par des membres de divers partis propose une démarche pour élaborer une « Feuille de route vers un équilibre budgétaire » de la Commune, à moyen terme. Les réflexions qui nous amènent à cette proposition résultent notamment des positions de la plupart des groupes lors des débats sur le dernier budget et les comptes précédents.

Depuis l'exercice 2016, et hors dissolution exceptionnelle de réserves, les comptes sont régulièrement déficitaires. Ainsi, le cumul des bouclements jusqu'en 2020 totalise plus de 6 millions de déficit (6,35 Mio.). Avec la stagnation globale des rentrées fiscales et une tendance plutôt à la hausse des charges, même modérée, la perspective d'un équilibre relatif pour nos finances s'éloigne année après année. Malgré les nombreux investissements consentis, les retombées sur le plan économique ne semblent pas encore au rendez-vous. À ces préoccupations s'ajoutent celles concernant le recul démographique et le vieillissement de la population.

Lors du bouclage des comptes 2019, tous les groupes, avec le Conseil communal, reconnaissent une situation délicate. Pour rappel, selon le procès-verbal : « Val-de-Travers entrera dès la prochaine législature dans une politique de choix. L'inéluctable est à notre porte, c'est une évidence désormais (rapporteur PLR) ; la prochaine législature devra obligatoirement démarrer par une indispensable analyse approfondie des besoins communaux ; ... il s'agira d'opérer des choix... (rapporteuse PS) ; l'importance ... de prévoir des mesures d'austérité en vue d'endiguer cette tendance [de comptes déficitaires ; rapporteur UDC] ; ou encore .. [nous serons] à l'avenir particulièrement vigilants, lors des futurs crédits .., à n'accepter que ceux absolument nécessaires au bien-être et à la qualité de vie des habitant-e-s. ... Une réflexion de fond sur les prestations communales semble indispensable, avec des choix qui devront être faits (rapporteur POP) ».

Dans son rapport concernant le budget 2021, la Commission de gestion et finances relève à juste titre : « au vu des déficits récurrents de ces dernières années et au vu de la situation économique actuelle, nous pensons qu'il est important que le Conseil communal réfléchisse déjà aux différentes possibilités d'économie et/ou recettes supplémentaires. Nous demandons donc au Conseil communal de se pencher plus intensément et sérieusement sur l'établissement de ces différents scénarios afin que nous puissions avoir une vue d'ensemble de notre marge de manœuvre. » En outre, au rythme actuel, « nous avons seulement une petite dizaine d'années devant nous avant que les compteurs [de la fortune communale] soient à zéro ».

Ce constat global est certainement aussi partagé par les nouveaux membres venus au Conseil général, du groupe Agora et des Vert'Libéraux.

Après avoir lu le programme de législature 2021-2024 récemment publié, nous saluons sincèrement la volonté affichée du Conseil communal de s'appuyer désormais pour les thématiques abordées sur deux piliers, l'optimisation financière et la durabilité.

Certains diront que ce postulat n'apporte pas grand-chose, que de souhaiter un équilibre financier est une évidence ou une lapalissade, et que les autorités y travaillent déjà suffisamment. Qu'en fait, le Conseil général pourrait simplement s'en remettre au Conseil communal et, en adéquation avec la commission de gestion et des finances, se contenter de leurs conclusions après chaque boucllement. Que ce n'est pas un programme d'économies qu'il nous faut, mais plutôt un plan de relance efficace.

D'autres considèrent toutefois qu'il est important que le Conseil général donne un signal politique clair pour cette législature. Que si on ne parvient pas à retrouver une situation mieux équilibrée, le spectre de devoir envisager dans un futur plus ou moins proche des mesures bien plus douloureuses se rapproche sérieusement.

Enfin, qu'il faudrait pouvoir se donner une perspective globale, avec un objectif réaliste et crédible, puisqu'au final c'est bien au Conseil général qu'incombe la responsabilité législative des budgets.

Différentes phases de la démarche proposée sont décrites dans le texte qui accompagne le postulat. Contrairement à ce qui est sous-entendu dans le rapport des comptes 2020, il ne s'agirait pas de se lancer dans une réforme structurelle massive d'ici la fin de cette législature, ni un plan d'austérité. Mais on considère que miser essentiellement sur des aléas fiscaux ou sur des mesurette d'un dixième de poste ci ou là, au gré des opportunités ou de mouvements naturels des employés, ne permettra pas de changer la spirale actuelle.

Permettez-moi encore quelques mots sur un éventuel plan de relance, qui serait plus que bienvenu dans la période que nous traversons. À nos yeux, un plan de relance permettant une reprise soutenue et durable des activités économiques doit être porté essentiellement par la Confédération et le Canton, et il faut bien reconnaître que la Commune n'a que très peu d'emprise sur la conjoncture nationale voire internationale. Un tel plan est donc complémentaire et devrait se faire en parallèle, et il serait d'autant plus bénéfique si la Commune parvient à une situation financière proche de l'équilibre. Mais nous estimons qu'un plan de relance ne devrait pas servir à combler un déficit récurrent résultant d'une composante structurelle.

En conclusion, notre groupe plaide pour plus de sobriété au plan budgétaire, pour le fonctionnement quotidien comme pour les investissements, afin de préserver sur la durée les prestations utiles pour la population vallonnaise et porteuses de développement. Il nous semble que c'est de la responsabilité des membres du Conseil général de signifier cette volonté d'ordre politique, de sorte que le Conseil communal et la commission de gestion et des finances aient un objectif à moyen terme sur lequel ils puissent travailler sereinement, et de manière aussi consensuelle que possible ».

Le président passe la parole au Conseil communal.

M. Mairy (cc) remercie les différents groupes auteurs du postulat déposé. En préambule, le Conseil communal tient à souligner qu'il partage entièrement le principe de l'objectif formulé, à savoir le retour à une situation financière saine, marquée par des comptes équilibrés, voire positifs ; tout en rappelant que les budgets, eux, prudents, ont toujours été déficitaires depuis 2009. En effet, le boucllement des comptes dans les chiffres rouges est une réalité depuis quelques années, ne fait pas bondir d'enthousiasme notre exécutif. Le résultat de l'exercice 2020, comme rappelé tout à l'heure, le conforte toutefois dans sa lecture de la situation, laquelle est préoccupante, mais pas catastrophique en regard du contexte général ainsi que des réserves disponibles à ce jour. À noter que ces réserves, soit une fortune de 50 millions de francs ainsi qu'une réserve de politique conjoncturelle de 13 millions, soit un total de 63 millions, permettraient, à coups de déficit d'1,7 million, de tenir encore 37 ans et non pas « une petite dizaine d'années » comme indiqué par M. Santiago. L'Exécutif espère que le Conseil général en est conscient, mais le travail d'optimisation des finances communales occupe le Conseil communal et les services communaux, non seulement lors de chaque exercice budgétaire, mais également en tout temps, au travers de la célèbre question « comment faire aussi bien, voire mieux, avec moins de moyens financiers ? ». Mais les réponses à cette question sont complexes, plus encore lorsqu'il s'agit de maintenir, si ce n'est renforcer, l'attractivité de notre commune. Lorsqu'on traverse, comme c'est le cas aujourd'hui, des crises économiques et écologiques dont les effets à long terme restent difficiles à mesurer.

La feuille de route demandée par le postulat est déjà une réalité. Une double réalité même, puisqu'elle existe d'une part au travers du plan financier et des tâches (PFT) qui accompagne chaque budget, avec un horizon à quatre ans, et d'autre part au travers d'un document de travail qui intègre les possibilités d'améliorations financières identifiées par le Conseil communal et dont la commission de gestion et des finances est déjà en possession depuis le début de cette législature.

Le dépôt du postulat rend toutefois conscient le Conseil communal de la nécessité de mieux communiquer sur ces enjeux, dans un cadre plus large que celui de la commission de gestion et des finances. Même si ceux-ci s'imposent pour de nombreuses mesures opérationnelles, qui doivent pouvoir être traitées dans un cadre relativement confidentiel. Le Conseil communal veillera, dès lors, à ce que le rapport à l'appui du budget accorde une place plus large à la situation financière, en appui au PFT, qui permettra de mesurer chaque année l'écart qui existe entre la situation attendue et l'objectif visé de retour à l'équilibre.

Le Conseil communal souhaite toutefois insister sur le contexte difficile dans lequel notre commune évolue et dont il est à espérer que chaque groupe en est conscient. L'impact durable de la pandémie reste encore inconnu et les adaptations qu'induisent les défis climatiques nécessiteront un engagement des collectivités publiques selon un financement qui reste à trouver après l'échec de la loi sur CO₂. De manière plus générale, il importe également de garder en tête qu'une commune ne se gère pas à court terme, plusieurs groupes l'ont relevé précédemment, mais dans un horizon bien plus lointain, qui implique notamment d'entretenir correctement les infrastructures communales et dont l'usage reste avéré, faute de quoi, ces charges se reporteront plus lourdement encore sur de futurs budgets.

Pour conclure, tout en affirmant que l'équilibre financier doit bel et bien rester l'un des moteurs de notre action, il ne peut pas être le seul. Estimant que le postulat, par sa formulation, permet de souscrire à un principe général non contraignant et pour autant que les postulants acceptent que la feuille de route attendue se matérialise par les outils déjà existants, soit le PFT et un rapport à l'appui du budget plus étoffé sur ces enjeux, ainsi que par le document sur lequel le Conseil communal travaille déjà en étroite collaboration avec la commission de gestion et des finances, le Conseil communal, sous réserve des éléments ci-dessus, ne combattra pas le texte déposé.

L'Exécutif est également favorable à ce qu'un point de situation intermédiaire sur l'année en cours soit donné lors de la présentation des comptes, en fonction des indicateurs déjà existants.

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

Mme Adriana Ioset (POP) prend la parole ainsi : *« Le groupe POP a pris connaissance du contenu du postulat interpartis et en a discuté avec les membres de la section Val-de-Travers. »*

La question fondamentale que notre groupe se pose sur la démarche proposée est la suivante : comment feraient tous les groupes du Conseil général pour se mettre d'accord sur le contenu d'une feuille de route commune alors que nous avons de grandes différences politiques et de priorités en ce qui concerne les dépenses ?

Aussi, nous trouvons que c'est justement le travail du Conseil communal d'établir une telle feuille de route, ce qu'il fait en soumettant un budget au Conseil général, et celui-ci l'approuve ou le rejette.

Il nous semble que nos conseillers communaux et la commission de gestion et finances ont déjà pour mission de viser un équilibre budgétaire et que l'élaboration d'une feuille de route n'apporterait pas un plus au travail qui est déjà fait. Nous ne soutiendrons donc pas une telle démarche ».

M. Jean-Marc Hirschy (PS) : *« Le groupe socialiste a pris connaissance, avec surprise, du contenu du postulat présenté à notre autorité ce soir. »*

Nous avons de la peine à comprendre où veulent en venir les initiateurs de ce postulat. Lors de chaque législature, le Conseil Communal nous présente un programme de législature. Il y a trois ans, il nous a été présenté un programme d'assainissement des finances communales. Comme montré ce soir lors de la présentation des comptes 2020, l'impact de la crise Covid n'est pas si catastrophique

que cela sur les finances de notre commune. Le Conseil communal œuvre pour assainir les finances publiques. Depuis sa création, notre commune se bat pour présenter des résultats comptables positifs et ils l'ont été de 2009 à 2015, puis en 2017 (soit 8 exercices sur 12), preuve que la structure est relativement cohérente avec les moyens à disposition. Si les derniers résultats financiers sont déficitaires, un chemin important a déjà été effectué vers un équilibre financier. Le Conseil communal progresse dans la bonne direction et n'a pas besoin d'être mis sous tutelle comme le suggère ce postulat.

Rappelons que depuis le début de l'année, un travail conséquent est réalisé par la commission de gestion et des finances et le Conseil communal réunis. Conscient des limites auxquelles il doit se soumettre, le Conseil communal fait preuve d'une très grande transparence et toutes les dépenses communales, même minimales, sont préalablement approuvées par la commission de gestion et des finances. En outre, cette commission passe en revue les propositions d'économies qui, dans certains cas, sont sensibles et doivent rester confidentielles tant qu'elles ne sont pas finalisées.

Ce postulat nous donne l'impression que certains ne tirent pas à la même corde et qu'ils ont juste envie de paperasse supplémentaire alors que le Conseil communal s'affaire à gérer le quotidien et la mise en place de mesures d'économie. Ce postulat spécifie « Etablissement d'un catalogue de mesures envisageables et évaluation de la marge de manœuvre disponible ». Pour notre groupe, ceci demande, ni plus ni moins, de replacer le travail de la commission de gestion et des finances par le Conseil général qui, rappelons-le, fait l'objet de procès-verbaux publics.

Cela dit, notre groupe comprend aussi que certains partis, non représentés à la commission de gestion et des finances, n'ont pas forcément la visibilité sur ces activités et trouvent que le Conseil communal pourrait intensifier sa communication sur les démarches entreprises en vue de réduire ses charges de fonctionnement. Nous suggérons donc que la commission de gestion et des finances donne un rapport au Conseil général sur l'avancée de ce travail qui ne doit pas forcément être à la vue de tous.

Pour notre groupe, comme cela devrait être le cas pour tout parti de gauche qui se respecte, il est important de garder à l'esprit le rôle de la collectivité publique, celui de l'économicité tout en gardant un état fort. Les projets de la Commune visant au maintien et à l'augmentation des prestations à la population, ne pourront pas se faire dans un cadre d'austérité mais bel et bien d'investissements et de développements.

Notre parti va refuser le postulat tel que présenté car il le juge inutile et non avénu ».

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe a pris connaissance avec attention de ce postulat et ne s'y opposera pas. Pourquoi l'UDC ne l'a pas signé ? Outre le fait que le texte n'apporte, en somme, pas de plus-value dans l'action de la Commune, dans le sens des équilibres budgétaires, puisqu'il ne formule pas d'idées concrètes. L'UDC constate ainsi simplement que les objectifs formulés dans ce postulat ne sont ni plus ni moins, en termes sensiblement plus généraux toutefois que les objectifs basiques défendus par son parti, et ce depuis de nombreuses années. Forte de ce constat, l'UDC se réjouit de voir un tel pragmatisme toucher le cœur de ses collègues du Conseil général.

M. Rosselet-Christ annonce enfin que, malgré ces considérations, l'UDC ne s'opposera pas à ce postulat.

Le postulat étant combattu, il est soumis au vote. **Il est accepté par 18 oui contre 14 non et une abstention.**

7. RAPPORTS DE GESTION 2020 (RAPPORTS D'INFORMATION)

Le président laisse préalablement la parole au Conseil communal.

L'Exécutif n'ayant pas de commentaires supplémentaires sur ce point, il laisse la parole à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, le président considère les rapports de gestion 2020 comme acceptés et passe au point suivant.

8. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Règlement protocolaire

M. Benoît Simon-Vermot (cc) indique que le règlement protocolaire communal a été mis à jour ; il est entré en vigueur immédiatement. Il n'y a pas de changements pour les conseillers généraux, ce sont surtout des adaptations par rapport au protocole lié aux décès et événements communaux. Après plus de 10 ans de fonctionnement, il était important d'ajouter certains collaborateurs qui n'étaient pas mentionnés dans la version précédente (2014).

Ce règlement (012.2) se trouve sur le site communal à la page : val-de-travers.ch/page/0-administration

Rénovation de la piscine des Combes

M. Eric Sivignon (cc) indique que la commission d'espaceVAL et de la piscine des Combes (CEVPC) s'est réunie dernièrement. À cette occasion, une demande a été faite pour avoir des précisions par rapport à l'état de ce projet.

Pour rappel, un rapport préliminaire avait été fait au sein du DTSC ; il avait été communiqué à la CEVPC et visait une rénovation complète pour environ 6,5 millions de francs.

Un gros engouement populaire est ressenti par rapport à cette rénovation. Cependant, le coût total de ces travaux mérite qu'on prenne le temps d'analyser précisément tous les postes de cette rénovation afin de voir quelles optimisations sont encore possibles au vu des finances communales. Les travaux prévus sont colossaux, puisqu'il s'agirait de déconstruire la piscine puis de la remettre aux normes sous de multiples aspects, en partie fortement règlementés, au niveau de la filtration, du chauffage de l'eau, de la structure (bassin, plongeoirs, un éventuel toboggan). Ainsi, il est nécessaire d'entrer dans les détails pour savoir ce qu'il est possible ou non de faire.

Au niveau des bâtiments, le positionnement de la buvette, des vestiaires, des locaux techniques, il y a là également de gros enjeux. En fonction du type de chlorage nécessaire, les locaux actuels ne pourraient ne plus suffire par rapport aux nouvelles normes relatives au filtrage, par exemple.

Tout ceci demande du temps et nécessite la collaboration avec les services cantonaux de l'énergie et de l'environnement. Actuellement, le DTSC ne dispose pas du temps nécessaire, ainsi ce projet a été mis en stand-by jusqu'à la fin de l'année en tout cas. Ce dossier sera repris dès que le fonctionnement du service le permettra en espérant pouvoir trouver quelques possibles améliorations sur ce premier projet devisé à 6,5 millions.

9. MOTION DES GROUPES AGORA, LES VERTS ET LES VERTS LIBÉRAUX POUR UN SOUTIEN AUX PROPRIÉTAIRES POUR INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES

Le président passe la parole au représentant des groupes pour le développement de cette motion.

M. Ray (AGORA) développe cette motion ainsi : « Avec cette motion, nous souhaitons donner un signal fort à la population du Val-de-Travers concernant l'énergie solaire ! Elle n'est pas contraignante et a pour but que le Conseil communal revienne vers le Conseil général avec des idées, pas forcément de l'argent, mais des idées pour faciliter le développement de cette technologie ! Même la conseillère fédérale Mme Simonetta Sommaruga en parlant du solaire a dit, je cite : « maintenant il faut y aller. »

L'énergie solaire est à même de subvenir à l'ensemble des besoins en électricité de la Suisse. Ce n'est pas moi qui le dis, vous ne me croiriez pas, mais M. Christophe Ballif, professeur à l'EPFL et directeur du CSEM.

Rien qu'en utilisant les toits et les façades des bâtiments existants pour y installer des modules solaires, on pourrait produire davantage d'électricité que ce que la Suisse consomme.

Si on exploite d'autres espaces comme les lacs des barrages, les bords d'autoroutes et des voies de chemins de fer, on peut même faire beaucoup mieux. En fait, le potentiel photovoltaïque est si grand qu'il peut couvrir non seulement nos besoins en électricité mais aussi ceux en énergie totale.

Il faut ajouter que depuis la suppression des RPC pour les RU (rétribution unique de la Confédération) les aides sont largement insuffisantes.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'énergie solaire est une énergie dense. Un mètre carré en Suisse récolte par année quasiment autant d'énergie provenant du soleil qu'un baril de pétrole (159 litres) peut en produire.

Sachant cela, si l'on veut substituer par du photovoltaïque non seulement toute l'énergie nucléaire mais aussi toute l'énergie d'origine fossile consommée en Suisse, il faudra installer l'équivalent d'une puissance de 50 gigawatts de panneaux solaires.

Avec la technologie actuelle, cela revient à couvrir de modules solaires une surface de 250 kilomètres carrés, soit moins de 10 % de la superficie occupées par les habitations en Suisse.

Comme chacun le sait, l'énergie solaire ne tue ni oiseaux nicheurs, migrants, protégés ou pas !

Comme chacun le sait, l'énergie solaire est silencieuse et n'engendre pas de pollution lumineuse la nuit sur nos crêtes !

Comme chacun le sait, l'énergie photovoltaïque sur les habitations n'enlaidit pas les paysages !

Après 30 années de vie, les panneaux solaires actuels produisent encore 80 % de leur rendement ce qui en fait une véritable source d'énergie durable !

Compte tenu de ce qui précède, nous ne pouvons, chers et chères collègues du Conseil général, que vous demander de soutenir cette motion afin que notre commune qui peine à être dans le vent ne manque pas le virage pour devenir une commune solaire ! D'autant que d'être dans le vent, c'est souvent un destin de feuilles mortes ! »

Le président passe la parole au Conseil communal.

M. Sivignon (cc) remercie le groupe AGORA pour cette motion et d'apporter le sujet sur la table. Celui-ci tient à cœur au Conseil communal qui salue l'intention. Les problèmes climatiques sont directement liés à des problèmes énergétiques, de consommation d'énergie (produite avec du photovoltaïque ou autre), et la solution serait de consommer le moins possible.

Malheureusement, le Conseil communal estime que cette motion se heurte à des problèmes de moyens financiers. Même si ce ne sont pas des aides directes qui devraient être données, un accompagnement, comme ce qui avait été fait à Neuchâtel notamment avec le programme Group-it, développé par la Haute école du Valais, nécessite un temps considérable et entraîne des coûts par rapport aux relations avec l'école. À la Ville de Neuchâtel, le délégué à l'énergie occupe un poste à 100 %, ainsi accompagner ce type de projet est possible. À Val-de-Travers, le Conseil communal estime qu'on n'a pas les moyens, actuellement, par rapport aux autres enjeux financiers, de se pencher plus là-dessus.

Pour en revenir aux subventionnements potentiels et aides financières pour la pose de panneaux photovoltaïques, actuellement dans la commune, se posent environ 1000 kWc de puissance de photovoltaïque par année. 1 kWc, actuellement, sur une installation individuelle, représente entre 2'000 et 3'000 francs de coût. Ce qui fait qu'en cas de subvention de ces installations, à hauteur de 10 % (en dessous ça ne déclencherait pas d'installations supplémentaires), la Commune devrait verser 200 à 300 francs par kWc installé. En multipliant cela par les 1000 kWc installés chaque année (qui vont être en augmentation, on le constate par rapport aux demandes adressées au DTSC), le budget annuel pour subventionner ces poses de panneaux photovoltaïques atteindrait 200 à 300'000 francs.

Comme discuté précédemment au niveau des comptes, rajouter 200 à 300'000 francs de budget sur ce poste paraît très compliqué. On constate aujourd'hui, avec toutes les demandes reçues, que ce marché est très dynamique, avec beaucoup d'acteurs capables de faire des installations photovoltaïques standards posées sur des toits, cela implique une concurrence assez saine. Si un privé veut poser une installation de ce type, il est relativement facile d'avoir plusieurs devis très rapidement d'entreprises compétentes, y compris au Val-de-Travers. On constate même que du démarchage se fait directement.

M. Sivignon rappelle encore que la Confédération verse entre 360 et 380 francs par kWc de subventionnement, qui sont aussi déductibles des impôts. Un support financier est ainsi déjà notable pour ce type d'installation.

Pour la situation communale en particulier, beaucoup de villages sont classés « ISO », soit l'inventaire fédéral des sites bâtis dignes d'intérêt au niveau patrimonial. Cinq villages sont classés ; ce qui représente des centaines de maisons, sur lesquels il est difficile de poser des panneaux photovoltaïques, puisque c'est extrêmement réglementé. Il existe même des cas qui sont allés jusqu'au Tribunal fédéral, qui ont abouti à un refus de la pose de ces installations sur des bâtiments classés, à moins d'une intégration extrêmement bien faite. La commission d'urbanisme en a déjà beaucoup parlé, et c'est sur cette voie qu'elle souhaite avancer, afin de garder motivés tous ces gens qui sont dans ces zones ISO à installer des panneaux photovoltaïques et les accompagner dans les démarches, puisqu'à ce niveau c'est plus compliqué de trouver des installateurs capables de faire de belles installations au niveau architectural. Il existe un énorme potentiel sur ces zones ISO et la Commune est en train de réfléchir comment entrer en matière pour subventionner ce type d'installation, puisqu'une installation très bien intégrée au niveau architectural va engendrer des surcoûts conséquents, de l'ordre de 20 à 40 % selon le type d'intégration. Une subvention permettrait de garder ces personnes motivées afin de participer à cet effort au niveau production énergétique.

Au niveau des chiffres annoncés, le DTSC a fait l'étude de savoir ce qu'on pourrait produire avec du photovoltaïque sur tous les toits de la commune, en utilisant le site de la Confédération www.toitsolaire.ch, qui permet de calculer quel est le potentiel de chaque commune. Le calcul est fait automatiquement en prenant tous les toits qui sont bien exposés, donc plus au moins au sud, qui sont classés de moyen à excellent. En considérant la pose des panneaux photovoltaïque sur 70 % de tous ces toits, on pourrait produire 100 millions de kw/h par année. Comme il est difficile de se faire une idée de ce que cela représente, on a regardé la consommation électrique de Val-de-Travers : l'éclairage, les usines, les pompes à chaleur, etc. On arrive entre 50 et 70 millions de kw/h d'électricité consommée. En allant un peu plus loin, on se rend compte que la mobilité va basculer petit à petit vers l'électrique, on l'a vu dans la nouvelle loi sur l'énergie, dans le plan climat, c'est une voix que choisi le Canton et la Confédération. Le carburant qu'on met dans nos voitures actuellement représente l'équivalent de 75 millions de kw/h. Partant du principe que toute la mobilité va se transformer en électrique et qu'elle ne va pas s'arrêter du jour au lendemain, ce sont donc 75 millions de kw/h qu'il va falloir produire aussi. Avec ceci, le potentiel photovoltaïque de la commune est déjà dépassé. Ainsi, on voit qu'il faut de toute façon aller vers des économies puisque le photovoltaïque ne suffira pas. Ceci est un point essentiel de la stratégie énergétique de la Suisse, mais aussi de l'Europe, du monde entier, sans cela il ne sera pas possible de réduire les émissions de CO₂ et on court à la catastrophe si on ne le fait pas. Il est indispensable de continuer dans cette voie, c'est indéniable, toutefois ça ne suffira pas.

En conclusion, l'initiative est saluée, mais vu ses finances, la Commune ne peut pas se permettre actuellement de financer et d'accompagner de façon correcte ce type de développement.

M. Bortolini (PLR) demande une suspension de séance.

Le président accorde 8 minutes de suspension. La séance reprend à 21h01.

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe maintiendra sa position initiale, à savoir que la volonté des missionnaires est saluée et que, dans l'ensemble, la proposition semble pertinente, même si elle enfonce un peu des portes ouvertes. L'énergie solaire fait partie de ces énergies propres d'avenir, au même titre que d'autres technologies propres, y compris le nucléaire, comme écrit dans le rapport du GIEC. Le canton de Neuchâtel se pose en première ligne du développement technologique solaire, par une industrie de pointe, bien implantée et novatrice. L'UDC est ouverte à la démocratisation de ces technologies. L'amendement au présent projet du groupe UDC vise à supprimer une seule mention, celle des aides financières. En effet, il lui paraît risqué de voter en faveur d'un projet où il est écrit noir sur blanc que des aides financières aux propriétaires pourraient être une idée à exploiter. Au regard de la réalité de nos finances et de la modération prônée dans la gestion des deniers publics, si un projet devait sortir du chapeau magique du Conseil communal suite à l'acceptation hypothétique de ce texte et qu'il devait ensuite être bloqué en commission des finances ou en plénum en raison d'une infaisabilité financière, le Législatif se retrouverait alors dans une contradiction avec lui-même, ce qui serait tout bonnement inacceptable.

À plus forte raison, il existe déjà une pléthore de dispositions et d'aides, qu'elles soient financières, de conseils, etc. à l'attention des propriétaires qui souhaitent conformer des bâtiments à des standards écologiques, modernes et actuels. Le soutien financier de la Commune ne serait donc ni pertinent, ni nécessaire. L'amendement proposé par le groupe UDC permet, dès lors, au texte de revêtir une tournure plus globale, plus large, laissant davantage de marge de réflexion à l'Exécutif, le rendant ainsi acceptable aux yeux de ce groupe.

Malgré certaines réticences, le groupe UDC maintient sa position et invite les membres du Législatif à considérer son amendement comme une volonté de consensus sur cette question. À rappeler encore qu'avant d'envisager des accompagnements des aides financières, il serait bon de revoir en profondeur les différents règlements, qu'ils soient communaux, cantonaux ou fédéraux, dont certaines dispositions représentent de véritables obstructions pour les propriétaires qui souhaitent installer des panneaux solaires sur leur toit. Il serait bon de commencer par simplifier les démarches administratives dans ce sens si nous voulons couvrir l'ensemble des toits du pays avec du photovoltaïque.

L'UDC appelle donc le reste du Conseil général à soutenir son amendement et le projet de motion ainsi amendé. Au regard des éléments exprimés, en cas de rejet de l'amendement, l'UDC rejettera la motion.

M. Quentin Di Meo (PLR) s'exprime ensuite ainsi : *« Le groupe PLR a pris connaissance de la motion interpartis avec une attention toute particulière. Bien évidemment, sensibles aux préoccupations exposées dans le texte, nous nous permettons ce soir, non pas d'accepter cette motion, mais de proposer au Législatif d'approfondir davantage le sujet.*

La motion vise un but louable, tout le monde en est convaincu. Mais force est de constater qu'elle est lacunaire, monothématique et manque profondément d'ambitions.

En effet, les préoccupations environnementales que plus personne ne remet en question, ou presque, font désormais partie intégrante des politiques publiques de notre pays. Tant la Confédération, que le canton de Neuchâtel en ont pris conscience. Les objectifs sont clairs, et les mesures de plus en plus concrètes.

Val-de-Travers doit aussi faire sa part, c'est une certitude. Mais la manière de procéder ce soir ne peut convenir à notre groupe. Nous refuserons également l'amendement UDC.

En outre, nous regrettons que la motion ne mentionne aucunement le fonds pour l'énergie de la commune instituée en 2020, qui permet justement l'octroi de subventions pour des projets visant entre autres la promotion des énergies renouvelables.

Nous sommes conscients que le règlement pour l'utilisation de ce fonds est vague et mérite certainement une attention particulière de la part du Conseil communal.

Fort de ces éléments, convaincu que la Commune a déjà accordé un effort important à cette thématique et que sa politique devra la conduire vers une société plus durable, le groupe PLR proposera dans les prochains mois une nouvelle proposition.

Basé sur trois axes principaux, le texte demandera avant tout un état des lieux par dicastère. En effet, si nous voulons trouver un chemin commun pour parvenir à une réponse environnementale satisfaisante, fondée sur l'incitation et en préservant les libertés de chacun, nous devons savoir d'où nous partons. Rassembler les actions et les efforts liés au développement durable dans une même et unique vision communale sera dès lors la première étape du processus.

Ensuite, le Conseil communal sera chargé d'établir un plan d'actions. Non pas en attribuant des montants que nous n'avons pas, mais en intégrant constamment cette donnée dans chaque réflexion. Rénovation de bâtiment, renouvellement de parc machine, exemplarité de la collectivité publique, programme de législature sont quelques exemples. Mais surtout accès à l'information, conseils et communication sont autant de pistes à explorer.

Enfin, la question du financement devra de toute évidence être traitée. Programme bâtiments, subventions cantonales bien sûr. Mais également une amélioration du règlement pour le fonds pour l'énergie devra être entreprise.

Nous invitons l'ensemble des groupes à refuser cette motion afin que nous puissions déposer notre demande qui se résume donc ainsi : un état des lieux, un plan d'actions et un système de financement, adapté aux ressources de notre commune. »

M. Vaucher (POP) prend ensuite la parole : *« La motion qui nous est présentée ce soir pourrait être une excellente idée s'il n'y avait ni conseils donnés ni subventions accordées par le Canton. Mais ce n'est pas le cas. Le faire aussi au niveau communal est simplement un doublon puisque c'est le Canton qui est en charge de ce travail et de l'octroi des subventions lors de la pose de panneaux solaires.*

Et pourquoi seulement les panneaux solaires photovoltaïques et non les thermiques? Pourquoi pas les autres sources d'énergies renouvelables comme les pompes à chaleur, les chaudières à plaquettes de bois ou à pellets, les éoliennes, etc.

De plus, nous ne sommes pas favorables à dépenser de l'argent communal pour aider, en plus de l'aide déjà perçue, des propriétaires, donc des personnes ayant les moyens d'investir, en particulier actuellement où les taux de prêt sont très favorables.

Enfin, nous trouvons pour le moins singulier que les mêmes partis présentent, le même soir, un postulat qui fait de l'équilibre budgétaire une priorité et une motion qui propose de distribuer l'argent public à des privés !

Nous refuserons donc cette motion. »

M. Emil Margot (PS) indique que la motion des groupes AGORA, les Verts et PVL a retenu toute l'attention du groupe PS. Si ce dernier est d'avis qu'il est nécessaire d'encourager autant que possible le recours aux énergies renouvelables, il n'est pas convaincu par les arguments proposés. Par conséquent, il refusera cette motion ainsi que l'amendement proposé par l'UDC.

En effet, du côté des financements, les coûts d'installation ont déjà fortement baissé. Ainsi, il existe une subvention fédérale et la possibilité de déduire en partie son installation des impôts. Introduire une aide financière communale pourrait rapidement coûter très cher à la Commune qui, comme les comptes d'aujourd'hui le rappellent encore, ne se trouve malheureusement pas dans une conjoncture très agréable.

En ce qui concerne l'aide non financière que pourrait apporter la Commune, le parti socialiste voit difficilement celle-ci se mouvoir en conseillère d'entreprise pour les habitants désireux de construire des panneaux solaires. L'offre est grande, de nombreuses entreprises s'étant lancées dans ce domaine, la concurrence est forte. Le groupe PS n'est pas convaincu que la Commune doive s'immiscer dans ce business. Elle pourrait éventuellement mettre à disposition de ses citoyens les diverses démarches à suivre pour la pose de panneaux solaires, cependant le Canton le fait déjà et une motion pour arriver à cela paraît quelque peu excessif.

Si les diverses difficultés évoquées précédemment conduisent le groupe PS à refuser cette motion ainsi que son amendement, il n'abandonne en aucun cas la transition énergétique, bien au contraire.

Il met un point d'honneur à ce que celle-ci se fasse le plus rapidement possible, afin de participer aux efforts que chacun devrait faire solidairement pour espérer un meilleur avenir. Le groupe socialiste est ainsi en pleine réflexion afin de proposer, lors de la prochaine séance du Conseil général, un plan général d'actions potentiellement réalisables à l'échelle communale, afin de développer une commune de Val-de-Travers plus verte.

Finalement, tout comme le POP, le groupe socialiste est également surpris d'un postulat qui demande l'équilibre financier et la réduction des dépenses de la Commune par un parti et, dans le même temps, le dépôt d'une motion qui demande à la Commune d'octroyer des subventions à des privés.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'amendement du groupe UDC.

Amendement du groupe UDC

Développement, 2^e paragraphe

Des **aides financières**, informations, conseils, accompagnement, dispensés par la Commune permettraient d'encourager les propriétaires de bâtiments à se tourner vers ce type d'énergie tout en veillant à ce que les travaux soient attribués, si possible, à des entreprises régionales certifiées.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'amendement. **Il est refusé par 22 non, contre 6 oui.** Il y a 5 abstentions.

La motion étant combattue, le président passe ensuite au vote. La motion des groupes AGORA, Les Verts et Les Verts libéraux pour un soutien aux propriétaires pour installer des panneaux solaires est **rejetée par 5 oui contre 26 non.** Il y a 2 abstentions.

10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) Interpellations

1. Interpellation du groupe UDC relative **aux sites pollués et anciennes décharges. Où en est-on ?**

« Par le passé, nombre de sites de notre commune étaient utilisés comme décharges, notamment comme décharges sauvages. Si de nombreux travaux d'assainissements ont été effectués, il reste plusieurs sites pollués non-assainis dans plusieurs villages. La Commune a-t-elle dressé un inventaire de ces sites ? La Commune considère-t-elle qu'il puisse y avoir des sites dont elle n'a pas connaissance ? Quelles sont les actions que la Commune compte entreprendre ces prochaines années pour assainir ces sites ? »

M. Sivignon (cc) répond qu'au niveau communal et même au niveau cantonal, une cartographie très extensive existe déjà au niveau du guichet cartographique cantonal, le SITN (www.sitn.ch). Il suffit de chercher la couche « sites pollués » pour s'apercevoir que l'inventaire est déjà extrêmement complet.

Certains sites, au niveau communal, sont sous surveillance, notamment Clos Donzel à Fleurier ou Le Marais à Môtiers. Des équipements sont posés régulièrement pour savoir quel type de polluants peut être dans le sol à ces endroits identifiés comme pollués par le passé. Le Canton est extrêmement attentif là-dessus et envoie des rapports régulièrement, surtout sur ces sites déjà équipés et sous surveillance.

D'un point de vue très concret, un projet d'assainissement du stand de tir de la Binrée a été voté le 28 septembre dernier et va débuter dans les mois qui viennent. Les discussions avec le mandataire sont avancées à propos du déroulement des travaux prévus.

Des analyses sont faites au cas par cas. Grâce au guichet cartographique, les parcelles potentiellement polluées sont connues. Dès que des permis de construire sont déposés sur ce type

de parcelles, des analyses doivent être faites, des contacts doivent être pris avec le Canton et des mesures doivent éventuellement être prises pour les assainir. Un cas très concret est en cours, avec un projet de protection contre les crues de la zone industrielle de Môtiers. Dans le périmètre de ce projet, il y a un site pollué. Débattu en septembre dernier, il a été choisi de laisser ce site pollué intouché ; ainsi, les digues de protection vont être construites par-dessus. Le Canton et la Commune ont fait des analyses et estimés qu'il n'y avait pas de risque majeur de garder cette pollution dans le sol et qu'il était plus sûr de construire par-dessus. Ceci est un bon exemple de voir comment sont gérés ces sites pollués.

Si quelqu'un a connaissance d'un site pollué non-référencé sur le site SITN, qu'il le dise le plus vite possible. Toutefois, ce guichet cartographique est vraiment complet et bien fait.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe est satisfait de cette réponse et remercie le conseiller communal de lui transmettre le lien pour accéder au site SITN.

2. Interpellation du groupe UDC relative **au pont de l'Île à Buttes**

« Lors de la dernière séance du Conseil général, notre assemblée validait un projet de construction d'un nouveau pont pour Noiraigue, afin qu'il soit aux normes notamment pour le transit des camions. Qu'en est-il du pont de l'Île à Buttes ? En effet, ce pont vétuste ne permet pas aux camions, notamment de livraison de mazout, de traverser, ce qui pose de nombreux soucis aux habitants résidant de l'autre côté de celui-ci. Le Conseil communal compte-t-il entreprendre rapidement quelques travaux ? La mise en conformité pour le transit des véhicules lourds n'est-elle pas exigée ? »

M. Yves Fatton (cc) répond en ces termes : *« Je remercie le groupe UDC pour son interpellation au sujet de la vétusté du pont de l'île à Buttes, préoccupation partagée aussi par le CC.*

Pour rappel, ce pont a été limité à 5 tonnes pour des raisons sécuritaires du temps de la commune de Buttes. À cette époque, personne n'a contesté ce fait et les livraisons ont continué sans difficultés.

Mais il est vrai que depuis quelques années, la pratique a changé et la livraison, principalement pour le mazout, est effectuée avec des véhicules d'un tonnage adapté aux 5 tonnes prescrites pour ce pont, ce qui a occasionné des petits surcoûts pour les différents propriétaires. Il faut savoir que notre commune en a pris compte avec une petite aide au coup par coup dans l'attente du remplacement de cet ouvrage.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport du Conseil communal au Conseil général en date du 23 février 2021 relatif à la demande de crédit de 750'000 francs pour le remplacement du pont des Abattoirs à Noiraigue, la problématique des ponts restants contenant des indicateurs sur leur état général et les risques trop importants, ainsi que les contraintes pour les utilisateurs a été identifiée par le Conseil communal et une étude technique et financière a été réalisée pour chaque ouvrage. Il en est ressorti que le pont de l'île à Buttes était en priorité 1, après celui des Abattoirs de Noiraigue dont vous avez accepté le crédit.

Je constate que votre attention s'est quelque peu amoindrie et que vous n'avez pas pris note que le remplacement de ce pont est prévu dans le budget des investissements 2021 en page 37 du rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui du budget et cela pour la somme de 216'500 francs.

Une demande de crédit parviendra à la commission de gestion et des finances durant l'automne pour ce faire ».

Mme Christiane Barbey (UDC) remercie le conseiller communal et indique que son groupe est satisfait de cette réponse.

3. Interpellation du groupe UDC relative **aux toilettes publiques au Vallon. Quelles solutions durables ?**

« Cette question a déjà occupé à plusieurs reprises notre assemblée mais elle n'est toujours pas résolue. En effet, si la création d'un nouveau WC public au musée industriel à Noiraigue est une petite plus-value dans le bon sens, nombre de sites touristiques à travers tout le Vallon restent dépourvus de sanitaires, ce qui engendre nuisances et inconforts. Quelles solutions le Conseil communal envisage-t-il pour y remédier ? Le Conseil communal peut-il par exemple envisager la mise sur pied d'une action similaire à l'action « Toilettes accueillantes » initiée il y a quelques années par la ville de Bienne en collaboration avec les différents établissements publics de la municipalité ? »

M. Mairy (cc) remercie le groupe UDC pour sa constance par rapport à cette problématique, qui s'améliore d'année en année, de l'avis du Conseil communal. Celui-ci rappelle à bon escient que la solution à Noiraigue a été étendue depuis l'année dernière et qu'il travaille encore pour augmenter cette offre dans le bâtiment communal qui se trouve à côté du parking du Devin ; ce qui demande quelques aménagements, mais permettra de proposer un sanitaire supplémentaire. Une solution a également été trouvée à Môtiers, à proximité du départ des Gorges de la Poëta-Raisse. Il était indispensable cette année, compte tenu de l'exposition Art en Plein Air, d'améliorer l'offre en sanitaires à cet endroit. À Môtiers, une solution plus pérenne, avec une infrastructure durable, devrait pouvoir être mise en place l'année prochaine.

Sur les autres sites de la région, le Conseil communal estime que les infrastructures touristiques existantes ou les restaurants à proximité permettent de répondre à la demande. Il n'a pas le souhait, ni l'ambition d'installer des sanitaires dans tous les endroits touristiques de Val-de-Travers, comme par exemple à côté de la Glacière de Monlési.

Môtiers était réellement un problème ; une solution provisoire a pu être trouvée pour cette année et sera améliorée par la suite. Pour le reste, dans la mesure où les restaurants jouent globalement bien le jeu, le système fonctionne.

M. Rosselet-Christ (UDC) annonce que son groupe est parfaitement satisfait et continuera de suivre cette question avec grande attention.

4. Interpellation du groupe UDC relative **au parking à Noiraigue : prix et agencement**

« L'UDC revient avec cette question à l'attention du Conseil communal afin d'éclaircir plusieurs détails, à savoir, est-ce que le statut « provisoire » du parking de la scierie a été normalisé ? L'écart important de prix entre le parking communal et ce parking privé ne pourrait-il pas être comblé en invitant le propriétaire du parking privé à rehausser ses prix afin de s'aligner sur les prix du parking communal ? L'UDC avait également mis en lumière les problèmes de nuisances notamment de poussière engendrées par ce parking auprès des habitants de la Rue de l'Areuse, le Conseil communal a-t-il pu discuter de solutions avec le propriétaire ? »

M. Sivignon (cc) répond brièvement que le Conseil communal avait déjà été interpellé à ce sujet et que des contacts ont été pris avec la scierie. Des analyses sont en cours par rapport au règlement d'aménagement et au règlement de construction.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique être satisfait de la réponse et remercie le Conseil communal de tenir au courant le Législatif lorsque la procédure aura abouti.

B) Questions

1. Question du groupe UDC au sujet **des poubelles publiques aux abords des sites touristiques.**

« Il nous a été rapporté qu'il manque des poubelles publiques sur certains sites touristiques, sites qui se retrouvent sujets à des problèmes récurrents de « littering ». Le Conseil communal peut-il dresser un bilan de la situation et entreprendre de revoir à la hausse le nombre de poubelles à disposition ? »

M. Fatton (cc) répond en ces termes : *« Je remercie le groupe UDC pour sa question et confirme que les différents villages ont vu le nombre de corbeilles urbaines augmenter, à savoir :*

Pour Noiraigue :

- 1 poubelle à la rue des Tilleuls
- 1 poubelle au CEN
- 1 poubelle au départ du vieux chemin des Oeuillons
- 1 poubelle au restaurant de la Ferme Robert
- 3 poubelles au parc du bas de la Ferme Robert
- 1 poubelle au passage à niveau pour les gorges de l'Areuse
- 2 poubelles sur le chemin de la STEP
- 1 poubelle à la rue du Furcil

Pour Môtiers :

- 1 poubelle à l'entrée des gorges de la Poëta-Raisse
- Pour le reste du village cela fonctionne parfaitement avec 25 poubelles réparties dans les rues

Pour Buttes :

- 2 poubelles à la place multi-sports
- 1 poubelle au télésiège
- 1 poubelle à La Plata

Soit 16 poubelles en tout.

De plus, depuis 2020, la voirie tourne d'avril à octobre avec deux équipes pour faire un ramassage le samedi sur les sites touristiques du haut et bas Vallon. Art en Plein Air a été englobé dans cette tournée pour l'été à venir.

Le Conseil communal n'entend pas augmenter le nombre de poubelles sur ces sites touristiques. Il serait même plutôt amené à les supprimer et poser des indicateurs en lieu et place de ces poubelles pour proposer aux touristes de reprendre leurs déchets.

Pour terminer, la nouvelle loi sur le traitement des déchets (LDSP), qui sera traitée au Grand Conseil fin 2021, aborde le problème du littering et des poubelles publiques et renforce les possibilités aux communes de verbaliser dans ce domaine-là. À rappeler aussi que la part de l'impôt, pour gérer la partie des déchets, dont les poubelles qui seront aussi englobées dans les déchets ménagers, passe de 20 % à 10 % à charge de notre collectivité ».

2. Question du groupe UDC au sujet **des éoliennes, GroupeE et Val-de-Travers**

« Il y a quelques jours, RTN nous apprenait l'existence d'accords entre le GroupeE et certaines communes neuchâteloises au sujet des éoliennes. L'article précise toutefois que « Val-de-Travers n'a pas souhaité s'exprimer sur ce dossier ». Pourquoi ce mutisme ? »

M. Sivignon (cc) indique que le Conseil communal est étonné de la formulation de cette question, puisque le 17 mai dernier, lors de la dernière séance du Conseil général, il a rendu publique cette convention. RTN n'aurait donc pas dû apprendre grand-chose au groupe UDC...

Par rapport au mutisme supposé de la Commune, il s'agit plutôt d'une formulation erronée dans l'article de RTN. En effet, la Commune a rendu publique cette convention le 17 mai dernier. Puis un organisme a publié un communiqué de presse le 16 juin. La Commune a eu connaissance de ce

communiqué le 17 juin à 11h, via RTN. M. Sivignon ayant d'autres obligations ce jour-là jusqu'à 23h, il lui était impossible de reprendre ce communiqué de presse, ni même d'en faire une analyse un tant soit peu sérieuse. La radio régionale a toutefois publié un article à 17h56 le même jour, bien qu'ayant été informée de l'impossibilité de répondre à ce communiqué de presse. Il aurait fallu que RTN écrive : « RTN a souhaité publier cet article avant que Val-de-Travers ne puisse s'exprimer ». La Commune a ensuite corrigé le tir, en fonction des moyens à disposition, le 22 juin, lorsque ArcINFO a souhaité faire un article en réponse à ce même communiqué de presse ; la réponse de Val-de-Travers a été largement diffusée par ce biais-là.

Pour reprendre les lignes de la position de la Commune par rapport à ces conventions et ces articles de presse, M. Sivignon indique que les enjeux stratégiques mis en lumière au travers de ces articles et communiqués sont connus depuis 2011. Il en avait parlé lors de la dernière séance dans un rapport public au Conseil général qui évoquait déjà tous les enjeux stratégiques des relations entre les communes et les promoteurs éoliens. Les détails des enjeux financiers pour la Commune sont aussi connus depuis plus de cinq ans, puisque diffusés très largement lors du Comptoir du Val-de-Travers de 2016 et l'édition d'un carnet « Tout sur l'éolien » où les chiffres, qu'on retrouve dans la convention, ont été publiés.

Pour finir, la Commune accompagne ce projet éolien, c'est évident, et le fait sur mandat de la population qui, en 2014, l'a soutenu par votation populaire.

3. Question du groupe POP au sujet **de l'engagement des apprentis**

« La Commune de Val-de-Travers engage de nombreux et nombreuses apprenti·e·s. Constatant ensuite la difficulté que ces jeunes diplômés rencontrent pour s'insérer dans le monde du travail, toujours plus exigeant et où il faut de l'expérience, la Commune avait souvent pour habitude d'engager ces jeunes, après l'obtention de leur CFC et s'ils le désiraient, pour la période d'une année à mi-temps. Cela leur permettait d'acquérir de l'expérience, de postuler sereinement pendant un an et d'avoir un premier emploi à citer dans leur curriculum vitae. En effet, le Conseil communal avait jugé que la mission de formateur ne s'arrêtait pas à l'obtention du CFC mais à l'intégration sur le marché du travail. Commencer dans la vie par une longue période de chômage n'est jamais favorable pour la personne mais aussi pour la société.

Nous encourageons le Conseil communal à poursuivre dans cette manière de faire à l'avenir, aimerions savoir si c'est son intention et si non, pourquoi ? »

M. Simon-Vermot (cc) répond ainsi : *« Le Conseil communal remercie le groupe POP pour cette question. La Commune a effectivement de nombreux apprentis (un certain nombre est engagé chaque année) et les accompagne durant tout leur CFC. Dans la question du POP, il est mentionné que la Commune avait pour habitude d'engager les jeunes à mi-temps après leur apprentissage ; ce qui est faux. Depuis 2009, certains apprentis ont été engagés par la Commune suite à des mises au concours tout à fait officielles, mais il n'y a jamais eu de politique d'engagement au terme des CFC pour tous les apprentis.*

Il n'est pas dans l'intention de la Commune d'engager tous les apprentis au sortir de l'apprentissage, pour la bonne et simple raison que cela coûte de l'argent. Pour un apprenti, un salaire est fixé par le droit cantonal et le Conseil communal, qui évolue selon les années, mais qui va au maximum à 1'200 francs par mois. Pour un jeune qui sort de l'apprentissage, c'est la grille salariale de l'Etat de Neuchâtel qui s'applique, soit env. 3'500 francs, voire 4'000 francs.

Par contre, le Conseil communal ne ferme pas la porte à des réflexions par rapport à certains apprentissages, dont les employés de commerce, qui pourraient rencontrer plus de difficultés que d'autres à trouver un emploi. Ceci pas seulement à Val-de-Travers, mais aussi dans les autres communes neuchâteloises et pas uniquement dans les institutions publiques. C'est une réflexion à mener sur le long terme.

11. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président indique que, conformément à l'article 3.7 du règlement général, nous allons nommer un président, un premier vice-président, un second vice-président, un secrétaire, un secrétaire-suppléant et deux questeurs pour l'année 2021-2022.

Sur proposition des partis, sont élus tacitement, félicités et applaudis :

- | | |
|---|--|
| a) Présidente | Mme May Margot (PS) |
| b) 1^{er} Vice-président | M. Florian Dreyer (PLR) |
| c) 2^e Vice-présidente | M. Niels Rosselet-Christ (UDC) |
| d) Secrétaire | M. Jean-Philippe Frelan (PLR) |
| e) Secrétaire-suppléant | Mme Gloria Dias (PS) |
| f) Questeurs | M. Adrien Pagnier (PLR)
M. René Perret (PS) |

Le président sortant prend ensuite la parole en ces termes : « *On m'a dit que je devais faire un discours pour ma dernière séance en tant que président. Je vais être bref, comme mon mandat de président l'a été. Tout d'abord j'ai été propulsé à cette place sans vraiment qu'on me demande mon avis. Même si tout n'a pas été parfait, je me réjouis d'avoir vécu cette expérience, qui n'est, somme toute, pas très compliquée. « Pas très compliquée », pourquoi ? Parce que notre chancelier prépare ces assemblées de main de maître – Merci Christian.*

En cette période très compliquée, nous avons eu la chance de pouvoir occuper cette salle pour que nos assemblées se déroulent correctement, en respectant les distances sociales. C'est pour cela que je remercie tout le personnel communal pour la préparation de cette salle.

Merci aux conseillers communaux et conseillers généraux de m'avoir supporté. Et je souhaite plein succès à ma successeuse. »

Mme May Margot (PS), nouvellement élue présidente du Législatif, prend place à la tribune et s'exprime ainsi : « *Selon la tradition, je veux dire ces quelques mots, avant de me mettre au service du bon fonctionnement du Conseil : je tiens à remercier mes camarades de parti pour la confiance qu'ils m'ont accordée en proposant ma candidature, ainsi que les membres du Conseil d'avoir permis mon élection.*

Il y a de cela 24 ans, je suis venue m'installer au Val-de-Travers. Et, pour la première fois, j'ai eu l'impression d'appartenir à une région. Une région pour laquelle je m'engage au niveau associatif et politique, voulant être à l'écoute des besoins et du bien-être des personnes. Cette nouvelle fonction me permettra de continuer sur ce chemin.

Goethe disait : « Parler est un besoin, écouter est un art. » Je désire pouvoir diriger ce Conseil afin que tous puissent s'exprimer, mais je souhaite également que tous puissent s'écouter. S'il n'est pas nécessaire d'être toujours d'accord, si les divergences d'opinions sont positives à l'évolution des idées, une voie commune ne peut être trouvée sans une écoute des autres et les valeurs de respect et de solidarité. Aucun individu ne peut jouer une symphonie seul ; il faut la participation de l'ensemble pour arriver à quelque chose.

Je veux faire mon possible pour que les débats soient menés avec équité et égalité ; que le rythme des séances soit rempli de différents moments : piano, crescendo ou forte, mais dans le respect d'un certain cadre, d'une certaine partition, qui nous permettra de continuer à construire ensemble l'avenir de Val-de-Travers, afin qu'elle reste ce lieu où nous aimons tous vivre.

Il me reste à vous souhaiter une excellente suite de soirée, une très belle saison estivale. En me réjouissant de vous revoir pour une nouvelle période de législature.

En conclusion, je tiens à remercier le président sortant, M. André Rosselet, pour la tenue des débats depuis le début de l'année et lui rends la parole.

M. Rosselet reprend donc la parole et remet un bouquet de fleurs à Mme Margot.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public, qui revient pour la première fois depuis une année, ainsi que la presse de s'être déplacé pour cette séance. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 21h30.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LA SECRÉTAIRE :

André Rosselet

Gloria Dias

Motions en suspens :

- ✓ Motion du groupe POP relative à la création d'un parlement des jeunes, accepté par le CG lors de la séance du 22 mars 2021
- ✓ Motion du groupe PS concernant le plastique à usage unique, accepté par le CG lors de la séance du 22 mars 2021